

KW 4./13.07.77

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail --:-- Démocratie --:-- Paix

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 77/375 /ETR-SG/DAAP/DP

du 27 juillet 1977 portant nomination
de Monsieur LOEMBA Norbert en qualité de
Chargé d'Affaires avec Lettres de la
République Populaire du Congo à YAOUNDE.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des
cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;

Vu le Décret n° 74/402/ETR-SG/DAAP/DAGPM du 24 octobre 1974 portant
nomination de Monsieur LOEMBA Norbert Chargé d'Affaires à Bangui ;

Vu le Décret n° 75/337 du 19 juillet 1975 fixant les attributions et
portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le Décret n° 75-214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunérations
applicables aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en poste à
l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 77-13/ETR-SG/DAAP du 6 janvier 1977 fixant la durée
des affectations des agents congolais dans les postes diplomatiques ou
consulaires ;

Vu le Décret n° 77-28/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977 réorganisant les
structures des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Mili-
taire du Parti, et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

Article 1er : Monsieur LOEMBA Norbert, Administrateur des Services Admi-
nistratifs et Financiers, précédemment Chargé d'Affaires à Bangui, est
nommé Chargé d'Affaires avec Lettres de la République Populaire du Congo
en République Unie du Cameroun à YAOUNDE en remplacement de Monsieur
NZIKOU-LABAN Christophe appelé à d'autres fonctions.

11K

.../...

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre des Finances, le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à YAOUNDE sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Brazzaville, le 27 juillet 1977

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

Colonel YHOMBY-OPANGO Joachim.-

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Ministre des Finances

Th. OBENGA.-

H. LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

A. MOUËSSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE REPUBLIQUE 2
 CMP..... 2
 2° VP CMP 2
 RELATIONS EXTERIEURES..... 2
 AFF. ETR. & COOPERATION.... 3
 SGCH/BC 2
 AMBACOBRAZZA YAOUNDE 2
 MINITRAVAIL..... 2
 MINIFINANCES 2

D.G.T. 2
 D.F. 2
 C.F. 1
 INTERESSE 1
 DOSSIER..... 3
 JORPC..... 1